



Annulation augmentation TVA et résiliation Orange.

Par **killaz133**, le **08/02/2011** à **14:34**

Bonjour,

Suite à la réception d'une lettre d'Orange m'informant de l'augmentation de la TVA et de la possibilité de résilier, j'ai fait les démarches pour quitter l'opérateur. Mais plusieurs problèmes viennent d'apparaître.

En effet Orange et SFR ont décidé d'annuler l'augmentation de la TVA à partir du 7/02/2011 donc empêchant toute résiliation, mais voilà, premièrement je n'ai reçu aucun courrier à ce propos, le texto de que des milliers de personnes ont reçu je ne l'ai pas eu, ou du moins je ne sais pas si je l'ai reçu car je n'utilise plus ma ligne Orange car du coup j'ai pris un nouvel abonnement chez un autre opérateur pour anticiper le fait que je n'aurai plus de ligne. Deuxièmement j'ai envoyé une lettre en A/R datée du 2/02/2011 mais expédiée seulement hier par le service postal de mon travail.

Ma question est donc, est ce que ma résiliation va tout de même être prise en compte sachant que ma lettre est datée du 2/02/2011?

Sinon suis je en droit de faire opposition aux futurs prélèvements d'Orange et quels sont les risques d'une telle "action"?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.